

Séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019

Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à une intégration du Parc Montsouris dans le dispositif "Paris Respire" les dimanche et jours fériés

Considérant que :

- dans le cadre de sa politique en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'un espace public plus apaisé, la Ville de Paris a mis en place le dispositif **Paris Respire** afin d'offrir des espaces de promenade et de respiration sur des zones stratégiques les dimanches et jours fériés,
- la Ville de Paris développe une "coulée verte" le long de l'avenue René Coty qui reliera directement la place Denfert Rochereau au parc, qui se situera ainsi à la jonction entre deux coulées vertes avec celle qui connectera la Cité Internationale Universitaire à la banlieue sud de Paris,
- étant l'un des parcs les plus grands et appréciés dans Paris intra-périphérique, ce parc est fréquenté tous les dimanches par des milliers de personnes pour des événements festifs, pour des pratiques familiales, sportives, des promenades, du repos, une simple respiration au propre comme au figuré...,
- les pollutions chimiques et sonores générées autour du parc pénètrent très largement en son sein, avec, selon Airparif et Bruitparif, des niveaux dépassant les seuils présentant un risque grave pour la santé des plus fragiles tels que les enfants et personnes âgées et pour tous en cas d'activité sportive,
- en proximité du périphérique, ce parc très végétalisé est immergé dans un environnement urbain fortement impacté par la pollution automobile, alors que les particules fines sont particulièrement dangereuses lorsqu'elles se conjuguent aux pollens facilitant leur absorption,
- la pollution élevée en bordure du parc atteint directement les nombreux sportifs courant dedans et dehors sa périphérie ainsi que les zones de jeux et manèges pour enfants situés en bordure du parc,
- aux beaux jours ses trottoirs et entrées subissent une énorme affluence en donnant sur des rues à forte circulation, en zone 30km/h absolument non respectée, accroissant ainsi les pollutions chimiques et sonores ainsi que l'insécurité routière pour tous,
- les rues adjacentes sont référencées dans la plupart des guides touristiques et très fréquentées pour leur intérêt culturel (maison George Braque, maison du Cordelier, Square de Montsouris, etc) et offrent par ailleurs peu de places de parking public pour accéder au parc,
- des axes de circulation automobile alternatifs sont peu fréquentés les dimanches et jours fériés, et que le parc Montsouris est facilement accessible par plusieurs lignes de bus, RER B et tramway T3,

Sur proposition du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu que le Parc Montsouris soit inclus dans le dispositif Paris Respire tous les dimanches et jours fériés de 10h à 18h afin de :

1. préserver cet îlot de verdure et en faire un réel poumon vert au sud de Paris intra-muros,
2. sécuriser et faciliter son accès aux piétons, coureurs, cycles, et autres circulations douces,
3. maintenir la circulation des bus RATP 21, 216, Orlybus et 88,
4. bloquer la circulation motorisée le long de trois axes Est, Nord et Ouest : Avenue Reille depuis la place Coluche, rues Gazan, Cité Universitaires et Nansouty / Emile Deutsche de la Meurthe, ce périmètre pouvant être élargi en remontant le long de la coulée verte de l'avenue René Coty vers Denfert-Rochereau.